



## AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 juin 2022 à 19h30 au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM-2022-052 :

Adresse: 378, chemin Lacasse  
Matricule 3903-31-9999

Objet :

Autoriser une marge avant de 6.2 mètres, plutôt que les 7.6 mètres prescrits à la gille V-1 119 de zonage.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 13 juin 2022 à 16h30 à [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca) Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure suivante : **DM-2022-052**.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 18 mai 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière